

Principes des spécialistes certifiés en thérapie auditive-verbale (LSLS Cert. AVT)

1. Promouvoir le diagnostic précoce de la surdité chez les nouveau-nés, les nourrissons, les tout-petits et les jeunes enfants, et assurer une prise en charge audiolinguistique et auditive-verbale immédiate.
2. Recommander une évaluation audiolinguistique immédiate et l'utilisation des aides auditives les plus récentes et appropriées afin d'optimiser les bénéfices de la stimulation auditive.
3. Guider et former les parents afin de les aider à amener leur enfant à utiliser l'audition comme première et principale modalité sensorielle pour le développement des habiletés d'écoute et du langage oral.
4. Guider et former les parents afin qu'ils deviennent les principaux médiateurs du développement des habiletés d'écoute et du langage oral de leur enfant, grâce à une participation active et constante à la thérapie auditive-verbale personnalisée.
5. Guider et former les parents afin qu'ils créent des environnements favorisant l'écoute dans l'acquisition du langage oral, tout au long des activités quotidiennes de l'enfant.
6. Guider et former les parents afin de les aider à intégrer l'écoute et le langage oral dans tous les aspects de la vie quotidienne de leur enfant.

7. Guider et former les parents afin qu'ils utilisent des modèles naturels pour le développement de l'audition, de la parole, du langage, de la cognition et de la communication.
8. Guider et former les parents afin de permettre à leur enfant de réguler son langage oral grâce à l'écoute.
9. Effectuer des évaluations diagnostiques formelles et informelles de manière continue afin d'élaborer des plans d'intervention auditivo-verbale personnalisés, de suivre les progrès de l'enfant et évaluer l'efficacité de la planification pour l'enfant et sa famille.
10. Promouvoir le recours à des services appropriés dès la petite enfance ainsi que la scolarisation dans des écoles ordinaires, aux côtés de pairs ayant une audition normale.

* Une pratique auditive-verbale requiert l'application de l'ensemble des 10 principes.

Le terme « parents » inclut également les grands-parents, les membres de la famille, les tuteurs légaux ainsi que toute personne aidante s'occupant de l'enfant ou interagissant régulièrement avec lui.

Principes des spécialistes certifiés en éducation auditive-verbale (LSLS Cert. AVEd)

Un spécialiste en éducation auditive-verbale (LSLS Cert. AVEd) enseigne aux enfants présentant une surdité à écouter et à parler exclusivement par le biais d'un enseignement fondé sur l'écoute et le langage oral.

1. Promouvoir le diagnostic précoce de la surdité chez les nourrissons, les tout-petits et les jeunes enfants, et assurer une prise en charge audiolinguistique immédiate ainsi que l'utilisation des aides auditives les plus récentes et appropriées afin d'optimiser les bénéfices de la stimulation auditive.
2. Promouvoir une prise en charge audiolinguistique immédiate ainsi que le développement des habiletés d'écoute et du langage oral comme mode principal de communication chez l'enfant.
3. Créer et maintenir des environnements acoustiquement contrôlés favorisant l'écoute et la parole dans l'acquisition du langage oral, tout au long des activités quotidiennes de l'enfant.
4. Guider et former les parents afin qu'ils deviennent des facilitateurs efficaces du développement des habiletés d'écoute et du langage oral de leur enfant dans tous les aspects de sa vie.
5. Offrir aux familles et aux enfants un enseignement efficace dans des milieux tels que le domicile, la classe, la salle de thérapie, l'hôpital ou la clinique.
6. Fournir à l'enfant un enseignement ciblé et personnalisé au moyen de plans de leçons et d'activités en classe, tout en maximisant le développement des habiletés d'écoute et du langage oral.

7. Collaborer avec les parents et les professionnels afin d'élaborer des objectifs et des stratégies favorisant les modèles naturels de développement de l'audition, de la parole, du langage, de la cognition et de la communication.
8. Promouvoir la capacité de chaque enfant à contrôler son langage oral par l'écoute.
9. Effectuer des évaluations diagnostiques formelles et informelles de manière continue afin d'élaborer des objectifs personnalisés, de suivre les progrès et d'évaluer l'efficacité des activités d'enseignement.
10. Promouvoir la scolarisation en classe ordinaire avec des pairs ayant une audition normale dès que possible, lorsque l'enfant possède les habiletés nécessaires pour y réussir.

(Adapté des principes initialement développés par Doreen Pollack, 1970)

Adopté par l'AG Bell Academy for Listening and Spoken Language®, le 26 juillet 2007.